Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 029-212901441-20260126-20260126D01-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
FINISTERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de
LA MARTYRE

Séance du 26 janvier 2026

NOMBRE DE MEMBRES

Membres en exercice	*11*
Membres présents	*06*
Absents	*05*
Procurations	*02*
Votants	*08*

DATE DE LA CONVOCATION

18/01/2026

OBJET DE LA DELIBERATION

N° 2026/01

L'an deux mil vingt-six, le lundi vingt-six janvier à 20 h 00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Pierre Abéguilé (arrêté n°74/2025 du 23/10/2025 délocalisation des séances de Conseil municipal), sous la présidence de **Madame Chantal SOUDON, *Maire.***

Présents : **Chantal SOUDON, Jacqueline TOURBOT, Roland LE TOULLEC, Stéphanie JONCOUR, Thierry PERRONNO, Marie POULIQUEN.**

Absents excusés avec pouvoir : **Charles BOIS (pouvoir à Stéphanie JONCOUR)**
Pascal PERENNOU (pouvoir à Marie POULIQUEN)

Absents : **Rémy JESTIN, Arihinatou KABA, Pompilia STOIAN.**

Secrétaire de séance : **Thierry PERRONNO**

Renouvellement de la Convention Territoriale Globale 2026-2029

Entre la Caf du Finistère, le Département du Finistère, la Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau Daoulas, le Syndicat Intercommunal du Plateau de Ploudiry (SIPP), les Communes membres de la CAPLD

La convention Territoriale Globale est un outil stratégique de partenariat qui vise à renforcer la cohérence, l'efficacité et la coordination des actions en faveur de la cohésion sociale sur le territoire, en s'appuyant sur un diagnostic partagé et un plan d'actions pluriannuel.

La CTG 2026-2029, coconstruit avec l'ensemble des partenaires, s'inscrit dans la continuité des engagements pris depuis 2021 et intègre les évolutions législatives. Elle couvre les champs suivants :

Petite enfance et jeunesse : parentalité et accès aux droits et inclusion numérique

Le diagnostic partagé, réalisé à l'issue de la CTG actuelle, a permis d'identifier les enjeux prioritaires pour le territoire, notamment :

- L'accompagnement d'un service public de la petite enfance lisible et coordonné
- L'adaptation de l'offre d'accueil aux besoins des familles en anticipant la baisse démographique
- La mutualisation des moyens et la professionnalisation des équipes
- L'amélioration de l'accès aux droits et la lutte contre le non-recours.

La gouvernance repose sur un comité de pilotage et des groupes de travail thématiques, associant les acteurs locaux. La convention prévoit également des mécanismes de suivi, d'évaluation et de révision à mi-parcours (mars 2027).

La signature de cette convention permettra de mobiliser des financements bonifiés de la CAF et de renforcer la coopération entre les collectivités et les partenaires institutionnels.

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 029-212901441-20260126-20260126D01-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

Article 1 : acte le principe de la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) Entre la Caf du Finistère, le Département du Finistère, la Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau Daoulas, le SIPP, les 22 communes membres de la CAPLD,

Article 2 : autorise le maire à signer la convention 2026-2029 ainsi que ses annexes.

Pour extrait certifié conforme au registre.

Le Maire,

